Chapitre 1 : Introduction à la comptabilité financière

I- Définition de la comptabilité financière

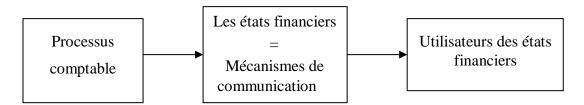
La comptabilité financière peut être définie comme étant un processus (enchaînement de procédures, d'opérations et de tâches visant à réaliser un produit final) qui consiste à collecter les informations sur les faits et événements économiques d'une entité, les trier, les enregistrer, les traiter, les évaluer et les classer selon des normes (règles) en vue de produire des informations utiles à la maîtrise des activités de l'entreprise et afin d'établir une représentation de synthèse utile à la prise de décisions économiques des utilisateurs.

La comptabilité est un processus à trois étapes :

- La première est relative à la saisie de l'information et ce à partir des documents écrits appelés **pièces justificatives** tels que les factures d'achats et de ventes et les fiches de salaires ;
- La seconde consiste à passer l'écriture comptable sur un document appelé le journal ;
- La dernière consiste à établir des documents de **synthèse** à savoir les **états financiers**.



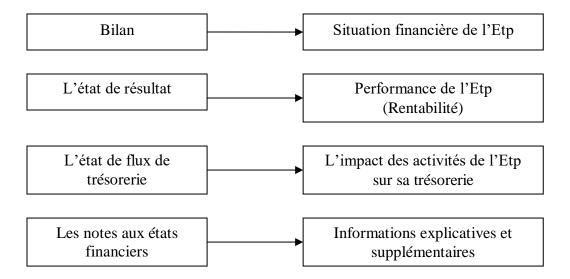
Les états financiers constituent la principale finalité de la comptabilité. Ce sont des mécanismes de communication dont la publication périodique est utile pour les utilisateurs afin d'évaluer, comparer et prédire la rentabilité de l'entreprise.



Selon le système comptable des entreprises tunisien, les états financiers sont au nombre de quatre :

- Le bilan
- L'état de résultat
- L'état de flux de trésorerie
- Les notes aux états financiers.

1



II - Les fonctions de la comptabilité financière

La comptabilité financière remplit trois fonctions principales :

- Fonction juridique: La comptabilité constitue un moyen de preuve pour les transactions entre les partenaires d'où l'obligation pour les entreprise de tenir une comptabilité.
- Fonction sociale: La comptabilité permet à des organismes étatiques tels que l'institut national des statistiques (INS) ou la banque centrale (BCT) de s'informer sur certains aspects sociaux comme les œuvres sociales prises en charge par l'entreprise (Dons et subventions), les retenues sociales aux profits de la caisse nationale de sécurité sociale,...
- ➤ Fonction économique et financière : Elle fournit aux investisseurs, aux bailleurs des fonds (banques) et aux dirigeants des informations financières sur l'entreprise utiles à la prise de décision.

III- Concepts fondamentaux

En Tunisie, La tenue de la comptabilité est à la fois nécessaire et obligatoire. En effet, toutes les entreprises commerciales tunisiennes exerçant une activité à but lucratif (exception faite des quelques entreprises SNC) sont soumises à l'obligation de tenir une comptabilité. Cette dernière doit suivre une réglementation spéciale appelée « système comptable des entreprises » applicable à partir de 1^{er} janvier 1997. Cette réglementation est issue de la loi comptable du 31/12/1996 qui prévoit l'ensemble des obligations mises à la charge des entreprises en matière de comptabilité

Le système comptable comporte un cadre conceptuel (théorique) et des normes comptables (norme comptable générale, des normes techniques et des normes sectorielles).

Le cadre conceptuel a pour objectif de constituer un cadre général pour l'élaboration des normes comptables, d'arbitrer entre deux normes en cas de divergences, d'interpréter les états financiers, et de résoudre des questions comptables n'ayant pas été traitées par les normes. Ce cadre théorique a introduit entre autres les utilisateurs des états financiers, les caractéristiques qualitatives de l'information financière et les concepts comptables de base (hypothèses sousjacentes et conventions comptables).

III-1 Les utilisateurs des états financiers

Le cadre distingue entre les utilisateurs internes et les utilisateurs externes :

- Les utilisateurs internes sont :
 - Les dirigeants.
 - Les organes d'administration.
 - Les différentes structures internes de l'entreprise.
- Les utilisateurs externes sont :
 - Les fournisseurs de capitaux qui sont les investisseurs, les prêteurs et les subventionneurs.
 - L'administration et autres institutions dotées de pouvoir de réglementations et de contrôle.
 - Les autres partenaires de l'entreprise telle que les salariés et leurs syndicats, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les clients et autres bénéficiaires des biens et services produits par l'entreprise.
 - Les autres groupes d'intérêt tels que les organismes professionnels et de défense d'intérêts, la presse spécialisée et les médias, les chercheurs, les divers organes et associations et le public en général.

Les utilisateurs privilégiés : Selon le système comptable tunisien les utilisateurs privilégiés sont les investisseurs et les bailleurs de fonds.

III-2 Les caractéristiques qualitatives de l'information financière

Les caractéristiques qualitatives sont les attributs que doit revêtir l'information financière qui rendent, l'information fournie dans les états financiers, utile.

Le cadre conceptuel distingue quatre caractéristiques qualitatives à savoir l'intelligence, la pertinence, la fiabilité et la comparabilité.

1. L'intelligibilité:

L'information fournie par les états financiers doit être compréhensible par les utilisateurs. Le cadre suppose que les utilisateurs aient une connaissance raisonnable des affaires et de la comptabilité.

2. La pertinence :

Une information est pertinente lorsqu'elle est de nature à favoriser une prise de décision adéquate pour les utilisateurs.

Une information pertinente doit avoir :

- Une valeur prédictive c'est à dire qui aidera les utilisateurs à prévoir des résultats et des événements futurs.
- Une valeur rétrospective ou de confirmation dans la mesure ou l'information financière peut être utilisée pour comprendre ou corriger des résultats, des événements et des prédictions antérieures.
- Rapidité de divulgation : toute information doit être divulguée au moment où elle est susceptible d'être utile à la prise de décision.

3. La fiabilité:

Une information fiable est une information fidèle, neutre et vérifiable et n'inclut pas d'erreurs ou de biais.

La fiabilité englobe trois critères :

- La représentation fidèle : c'est la correspondance entre la mesure ou la description et les faits et transactions qu'elles sont censées traduites.
- La neutralité : l'information comptable est neutre quand elle ne fait pas l'objet de partie pris.
- La vérifiabilité : elle est matérialisée par des pièces justificatives qui peuvent être contrôlées à tout moment.

4. La comparabilité :

L'information comptable doit être comparable d'un exercice à un autre à fin de suivre l'évolution de la situation financière de l'entreprise.

III-3 Les hypothèses sous-jacentes

Deux hypothèses sont à la base de l'élaboration des états financiers

- La continuité de l'exploitation.
- La comptabilité de l'engagement.

1. La continuité de l'exploitation :

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que l'entreprise continuera son exploitation et poursuivra ses activités dans un avenir prévisible. Dans le cas contraire les états financiers doivent être préparés sur une base différente.

2. La comptabilité d'engagement :

Les transactions et événements sont pris en compte dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou payements.

III-4 Les conventions comptables

Les conventions comptables sont des règles concrètes qui guident la pratique comptable. Le cadre conceptuel distingue douze conventions :

1. Convention de l'entité

L'entreprise est considérée comme une entité comptable autonome et distincte de ses propriétaires. On doit établir une nette séparation entre le patrimoine de l'entreprise et celui de ses propriétaires.

2. Convention de l'unité monétaire

On doit utiliser une seule unité de mesure pour enregistrer les transactions d'une entreprise.

3. Convention de la périodicité

Les états financiers doivent refléter l'évolution périodique des performances de l'entreprise. La période est désignée exercice comptable. L'exercice comptable couvre généralement une période de douze mois qui coïncide avec l'année civile.

4. Convention du coût historique

Selon cette convention le coût historique (valeur d'origine) sert de base pour la comptabilisation des postes d'actifs et de passifs de l'entreprise.

5. Convention de réalisation du revenu

Le revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment où il est réalisé.

La réalisation du revenu peut être effectuée dans les cas suivants :

- 1. Une réalisation du revenu au moment de la vente.
- 2. Une réalisation du revenu lors de l'exécution de contrat.
- 3. Une réalisation du revenu à la fin du processus de fabrication.
- 4. Une réalisation du revenu lors du recouvrement de ventes.

6. Convention de rattachement des charges aux produits

Selon cette convention lorsque les revenus sont comptabilisés au cours d'un exercice, toutes les charges ayant concourues à la réalisation de ces revenues doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

7. Convention de l'objectivité

Les transactions et événements pris en compte en comptabilité doivent être justifiés par des preuves. S'il n'y a pas de preuves, les bases d'estimations retenues doivent être fournies pour la vérification et l'appréciation des méthodes appliquées.

8. Convention de la permanence des méthodes

Les méthodes comptables utilisées doivent être permanente d'une période à une autre. Ceci permet la comparaison dans le temps de l'information comptable et favorise les prédictions financières. Toute fois lorsqu'une nouvelle méthode comptable permet de mieux refléter l'image fidèle, elle doit être adoptée.

9. Convention l'information complète

Cette convention établit que les états financiers doivent fournir toutes les informations nécessaires pour ne pas induire en erreur les lecteurs. Les états financiers doivent fournir des notes et des tableaux explicatifs.

10. Convention de prudence

Les états financiers doivent être préparés avec prudence. La prudence est la prise en compte d'un certain degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans des conditions d'incertitudes.

11. Convention de l'importance relative

Les états financiers doivent révéler tous les éléments dont l'importance peut affecter les appréciations ou les décisions.

12. Convention de la prééminence du fond sur la forme

Les transactions et événements doivent être enregistrés et présentés en accord avec leurs réalités économiques et non pas seulement selon leurs formes juridiques.

Chapitre 2 : Le compte

« La comptabilité est l'art de la manipulation des comptes ». Cette définition avancée par Frédéric Compin dans son ouvrage « Théorie du langage comptable » nous ramène à constater l'importante de la notion des « comptes » en tant qu'outil principal pour mener une comptabilité adéquate. De ce fait, dans ce chapitre on va s'intéresser en premier lieu à cette notion du « compte ». On va expliciter dans un deuxième lieu le principe de la partie double en comptabilité et on finira par l'introduction des principaux comptes proposés par le système comptable des entreprises tunisien.

I. Notion de compte

Le compte est un tableau à deux colonnes récapitulatif des augmentations et des diminutions subies par un poste de bilan ou de résultat. Par convention, la colonne droite est appelée « crédit » et la colonne gauche « débit ».

	I.1- Pro	ésentation du compte				
Pren	nière pré	sentation : compte en T	ou compte sch	<u>ématique</u>		
		Débit	N°: Intitulé du compte		Crédit	
<u>Deux</u>	<u>kième pr</u>	<u>ésentation : format ouve</u>	<u>"t</u>	ı		
]	Débit		N° : Intit	ulé du cor	npte	Crédit
	Date	Libellé	Montant	Date	Libellé	Montant

Troisième présentation : format à colonnes mariées

Débit N°: Intitulé du compte Crédit

Date	Libellé	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur

Remarque : Débiter un compte signifie inscrire une opération au débit. Créditer un compte veut dire inscrire une opération au crédit.

I.2- Solde du compte

Le solde d'un compte est égal à la différence entre le total du débit et du crédit :

- Le solde est débiteur si le total du débit est supérieur au total du crédit ;
- Le solde est créditeur si le total du crédit est supérieur au total du débit ;
- Le compte est soldé si le total du crédit est égal au total du débit.

II. principe de la partie double

La **comptabilité en partie double** est la base du système comptable utilisé par toutes les entreprises et organisations. Elle est fondée sur l'idée selon laquelle les opérations et la situation financière d'une organisation peuvent être représentées par des comptes. Chaque compte contient l'historique des modifications de la valeur monétaire d'un aspect particulier de l'organisation. On parle de partie double quand l'enregistrement d'écriture est inscrit dans deux comptes (au moins) : un compte débité, et un compte crédité.

Une **écriture comptable** est une opération consistant à enregistrer un flux commercial, économique ou financier à l'intérieur **de comptes**. Les écritures sont portées dans un document appelé « le journal »

Tout enregistrement comptable se note dans deux comptes, au moins, un compte qui est débité et un autre qui est crédité d'un égal montant.

Un compte débité → un compte crédité
Un compte débité → plusieurs comptes crédités
Un compte crédité → plusieurs comptes débités
Ou bien
Plusieurs comptes débités → Plusieurs comptes crédités

Pour toute opération, on doit avoir total débit égal à total crédit.

Exemples

- 1- Acquisition d'un matériel de transport pour 30000d dont 16000D par chèque bancaire et le reste à crédit(à-1an).
- 2- Vente de marchandises de 8000D : moitié à crédit et moitié au comptant.
- 3- Paiement de la facture de téléphone par caisse pour 1500D.

III. La codification des comptes

III.1. Méthode de codification

Le système comptable des entreprises tunisien (1997) a proposé une liste des comptes qui représente le véritable guide du comptable. La liste des comptes est composée de 7 classes.

	Intitulé des classes	N° des comptes
	Classe 1: Comptes des Capitaux propres et passifs non courants	1018
Comptes de bilan	Classe 2 : Comptes d'actifs non courants	2129
(1,2,3,4,5)	Classe 3 : Comptes de stocks	3139
	Classe 4 : Comptes de tiers Classe 5 : Comptes financiers	4049
		5059
Comptes de l'état	Classe 6 : Comptes de charges	6069
de résultat	Classe 7 : Comptes de produits	7079
(6,7)		

Les comptes sont doublement identifiés :

- chaque compte dispose d'un nom ou désignation, ex : client, banque, caisse
- chaque compte dispose d'une identification numérique, ex : 411 clients, 532 banque...

Tous les comptes sont regroupés en classes selon un critère d'homogénéité. La nomenclature des comptes propose un classement des comptes en 7 classes.

Le premier numéro du comte indique la classe.

Les comptes de bilan : classe $1\rightarrow 5$

Les compte de gestion : classes 6 et 7 (ils n'apparaissent jamais au bilan).

La codification proposée par le système comptable des entreprises est de 4 chiffres (XYZT)

- X (le premier chiffre) désigne la classe
- XY (le premier et le deuxième chiffre) désignent le compte principal
- XYZ (le premier, le deuxième et le troisième chiffre) désignent les comptes divisionnaires
- XYZT (le premier, le deuxième, le troisième chiffre et le quatrième chiffre) désignent **les sous comptes**

Les comtes se subdivisent selon la classification décimale. Par exemple, dans **la classe 2**, on trouve **les comptes principaux** suivants à deux chiffres :

- 21. Immobilisations incorporelles
- 22. Immobilisations corporelles
- 23. Immobilisations en cours

.

Chaque compte à deux chiffres peut ensuite être subdivisé en comptes divisionnaires. Par exemple, sous le compte principal 22. Immobilisations corporelles, on trouve plusieurs comptes divisionnaires à trois chiffres :

- 221. Terrains
- 222. Constructions

Ces **comptes divisionnaires** peuvent être subdivisés en **sous comptes** à quatre chiffres. Par exemple, sous le compte divisionnaire 221. Terrains, on trouve :

2213. Terrains nus

2215. Terrains bâtis

.

III.2. Jeu des comptes :

Les comptes des actifs (classes 2, 3, 4 et 5)	Les comptes des capitaux propres et passifs (classes 1, 4 et 5)
Augmentent au débit	Augmentent au crédit
Diminuent au crédit	Diminuent au débit

Les comptes des charges (classe 6)	Les comptes des produits (classe 7)
Augmentent au débit	Augmentent au crédit
Diminuent au crédit	Diminuent au débit

III.3 Le plan des comptes (nomenclature comptable)

III.3.1 Les principaux comptes de bilan et leurs fonctionnements

Classe 1 : Comptes de capitaux propres et passifs non courants

10 Capital

- 101 compte capital social : Ce compte est exclusif aux entreprises dotées d'un capital social. Il est crédité lors des augmentations de capital et débité lors des diminutions.
- 108 compte de l'exploitant : Ce compte est exclusif aux entreprises individuelles. On enregistre à son crédit la valeur des apports de l'exploitant au début ou en cours d'activité et à son débit les prélèvements de toutes natures en cours d'activité.

11 Réserves

Les réserves sont les bénéfices laissés définitivement à la disposition de l'entreprise. Ce compte est crédité lors de l'affectation des bénéfices.

12 Résultats reportés

Les résultats reportés représentent soit les résultats dont l'affectation a été renvoyée par l'assemblée générale, soit les résultats déficitaires des années précédentes.

13 Résultats de l'exercice

Le solde de ce compte indique le résultat net de l'exercice. Il est crédité si le résultat est bénéficiaire et débité si le résultat est déficitaire.

Ce compte est soldé dans les sociétés après décision d'affectation du résultat. Dans les entreprises individuelles le solde est viré à l'ouverture de l'exercice suivante au compte « 108 compte de l'exploitant ».

16 Emprunts et dettes assimilées

Ce compte est crédité lorsque la dette est contractée et débité lorsque la dette est remboursée. On trouve notamment les subdivisions suivantes

- 161 Emprunts obligataire, 162 Emprunt auprès des établissements financiers
- 167 Dépôts et cautionnements reçus, 1685 Crédit fournisseur d'immobilisation.

Classe 2 : Comptes d'actifs non courants

21 Immobilisations incorporelles

Le compte 21 enregistre les acquisitions ou la création par l'entreprise d'actifs incorporels tels que :

- Concessions de marques, brevets, licences, procèdes et valeurs similaires (212) : Ce sont des éléments incorporels correspondant au droit d'exploitation d'une marque, d'un brevet d'une licence ou d'un procédé.

<u>Marque</u>: Droit d'apposer, sur les produits fabriqués ou vendus, un nom, un dessin permettant au public d'identifier ces produits et de les distinguer des produits concurrents.

Brevet : Droit permettant à un inventeur d'exploiter, en exclusivité, une invention.

Licence: Autorisation de fabriquer ou de vendre certains produits

Procédés : Méthode à suivre pour réaliser une opération.

- Logiciels (213) : Ce sont les programmes informatiques acquis ou crées pour l'usage interne de l'entreprise.
- Fonds commercial (214) : Actif représentant la valeur estimée des éléments incorporels du fonds de commerce (clientèle et achalandage)
- Droit au bail (216) : Il s'agit d'un droit acquis par le locataire d'un local affecté à usage commercial conférant au locataire le droit d'exiger le renouvellement de son bail (contrat de location). A défaut de renouvellement, le propriétaire est amené à verser une indemnité d'éviction.

22 Immobilisations corporelles

Le compte 22 enregistre le coût d'entrée des biens immobilisés tels que les terrains (221), constructions (222), installations techniques, matériels et outillages industriels (223), matériels de transport (224) et autres immobilisations corporelles (228) (Equipement de bureau (2282)...). Les aménagements, agencement et installations sont enregistrés au compte d'immobilisation auquel ils sont reliés :

221. Terrains.

2216. Agencements et aménagements des terrains (exemple : clôture...).

222. Constructions.

- 2225. Installations générales, agencements et aménagements des constructions (exemple : le montant des travaux destinés à mettre les bâtiments en état d'utilisation, installation de douche, chauffage, téléphone...)
- 223. Installations techniques, matériel et outillage industriels.
 - 2231. Installations techniques (ensemble de matériels ne pouvant fonctionner que si ils sont liés entre eux)
- 228. Autres immobilisations corporelles.
 - 2281. Installations générales, agencements et aménagements divers (tous les aménagements et installations dans les locaux dont l'entreprise n'est pas propriétaire)

23 Immobilisations en cours

Ce compte a pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non encore achevées à la fin de chaque exercice ainsi que les avances et acomptes versés par l'entreprise à des tiers pour des opérations en cours qui sont portés :

- au compte 237 lorsqu'ils ont pour objet l'acquisition d'une immobilisation incorporelle;
- au compte 238 lorsqu'ils ont pour objet l'acquisition d'une immobilisation corporelle.

25 Participations et créances liées à des participations

On trouve notamment les subdivisions suivantes :

- Titres de participation (251) : Ce compte est débité de la valeur d'acquisition des actions ou des parts sociales dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres.

- Créances liées à des participations (257) : on enregistre dans ce compte les créances nées à l'occasion de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles le prêteur détient des participation.

26 Autres immobilisations financières

Ce compte regroupe

- Les placements, autres que les titres de participations, que l'entreprise n'a pas l'intention ou la possibilité de revendre dans un avenir prévisible. Ils peuvent être représentatifs de parts de capital (actions) « 261 : titres immobilisés (droit de propriété) » ou de placement à long terme (obligations) « 262 : titres immobilisés (droit de créance) ».
- Les prêts non courants accordés aux associés ou au personnel sont enregistrés dans le compte « 264- Prêts »
- Les créances assimilables à des prêts tels que les dépôts et cautionnement versé (265) et les autres créances immobilisées (266)

27 Autres actifs non courants

Ce compte est utilisé pour enregistrer notamment les frais préliminaires (271) et les charges à répartir (272).

28 Amortissements des immobilisations

On doit enregistrer au crédit de ce compte le montant annuel représentant la diminution irréversible de la valeur d'une immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement technologique et tout autre cause.

29 Provision pour dépréciation des immobilisations

Ce compte représente le montant relatif à l'amoindrissement jugé non irréversible de la valeur des immobilisations. Ces diminutions de valeurs n'ayant pas un caractère définitif, il sera nécessaire en cours d'exercice de modifier ces provisions en fonction des derniers faits connus. Quoi qu'il en soit, lors de la constitution d'une provision pour dépréciation ou l'augmentation d'une provision déjà constituée, le compte 29 est crédité.

Classe 3: Comptes de stocks

3X Les stocks:

On distingue les stocks proprement dits des productions en cours.

- * Les stocks comprennent :
- Les approvisionnements : Matière premières et fournitures liées (31) (substances destinés à entrer dans la composition des produits fabriqués) et les autres approvisionnements (32) (Substances consommées rapidement sans entrer dans la composition des produits fabriqués telles que les matières et fournitures consommables (fournitures de bureau, produits d'entretien, emballages et autres)
- Les stocks de produits : produits intermédiaires (351), produits finis (355) et produits résiduels (357) (déchets et rebuts de fabrication).

- Les stocks de marchandises (37)
- * Les productions en cours sont des biens ou des services en cours de formation au travers d'un processus de production et sont non vendables dans l'état où ils se trouvent à la fin de l'exercice (En cours de production de biens (33) et En cours de production de services (34)).

Le compte 39 enregistre les provisions pour dépréciation des stocks et en-cours.

Classe 4 Comptes de tiers

40 Fournisseurs et comptes rattachés

Figurent sous le compte 40 les dettes et avances de fonds liés à l'acquisition de biens ou services.

- * Le compte 401 « Fournisseurs » est crédité du montant des factures d'achats de biens ou de prestations de service par le débit des subdivisions des comptes 60 (Achat).
- * Le compte 401 « Fournisseurs » est débité par le crédit
- d'un compte de la classe 6 pour montant des factures d'avoir reçues à l'occasion de retour de marchandise au fournisseur.
- d'un compte de trésorerie (banque, caisse,...)
- du compte 403 «Fournisseurs- Effets à payer »
- du compte 609 « Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats » pour le montant des rabais, remises et ristournes obtenus hors facture
- * Le compte 404 « Fournisseurs d'immobilisations » est crédité par le débit
- des comptes d'immobilisations concernés.
- * Le compte 404 est débité par le crédit
- d'un compte de trésorerie
- du compte 405 «Fournisseurs d'immobilisation- Effets à payer »
- * Le comte 4091 « Fournisseur- Avances et acomptes versés sur commande » est débité, lors du paiement par l'entreprise d'avances sur commandes.

41 Clients et comptes rattachés

Figurent sous le compte 41 les créances liées à la vente de biens ou services.

- * Le compte 411 « Clients » est débité du montant des factures de vente de biens ou de prestations de service par le crédit des subdivisions des comptes 70 (ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises).
- * Le compte 411 « Clients » est crédité par le débit
- d'un compte de la classe 7 pour montant des factures d'avoir à l'occasion de retour de marchandise des clients.
- d'un compte de trésorerie (banque, caisse,...)

- du compte 413 «Clients- Effets à recevoir »
- du compte 709 « Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise » pour le montant des rabais, remises et ristournes accordés aux clients.
- * Le compte 416 « Clients douteux ou litigieux » est débité par le crédit du compte 411 pour le montant des créances que l'entreprise possède à l'encontre des clients dont la solvabilité apparaît douteuse.
- * Le comte 4191 « Clients- Avances et acomptes reçus » est crédité, lors du paiement par le client, d'avances sur commandes.

42 Personnel et comptes rattachés

Des subdivisions de comptes sont à créer pour constater les opérations relatives au personnel notamment celles se rattachant aux rémunérations, avances et retenues.

- * Le compte 425 « Personnel- Rémunérations dues » est crédité des rémunérations brutes à payer au personnel
- * Le compte 421 « Personnel- Avances et acomptes » est débité du montant des avances et acomptes versés au personnel.

43 Etat et collectivités publiques

Les opérations réalisées avec l'Etat et les collectivités publiques s'inscrivent au compte 43. On peut citer, notamment, le sous comptes « 436 Etat taxe sur le chiffre d'affaires » qui enregistrent le montant de la TVA à régulariser et le sous comptes « 434 Etat-Impôt sur les bénéfices » qui enregistre à son crédit le montant d'impôt dû à l'Etat au titre de l'impôt sur les sociétés.

44 Sociétés du groupe et associés

Ce compte enregistre à son crédit les dettes vis-à-vis des associés.

- Le compte « 442 Associés- Comptes courants » est crédité du montant des fonds laissés temporairement à la disposition de l'entreprise par les associés.
- Le compte « 447 Associés- Dividendes à payer » est crédité du montant des dividendes dont la distribution a été décidée par l'assemblée générale des actionnaires ou des associés.

45 Débiteurs divers et créditeurs divers

Les débiteurs divers sont des tiers qui doivent de l'argent à l'entreprise à la suite d'opérations autres que les ventes de biens ou services c'est-à-dire des créances qui ne sont pas nées à l'occasion du cycle d'exploitation. On peut citer entre autres les créances sur cessions d'immobilisation (452) et les créances sur cessions de valeurs mobilières de placements (455).

Les créditeurs divers représentent les tiers qui ont une créance sur l'entreprise à la suite d'opérations qui ne sont pas nées à l'occasion du cycle d'exploitation. Les montants dus sont portés au crédit du compte « 453 Sécurité sociale et autres organismes sociaux » s'il s'agit d'une dette due à la Sécurité sociale et autres organismes sociaux (CNSS, CNRPS,...) et au crédit du compte « 454 Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placements » dans le cas d'une dette née à l'occasion de l'acquisition d'actions, d'obligations...

46 Comptes transitoires et d'attente

Les opérations qui ne peuvent pas être imputées de façon certaine à un compte déterminé au moment où elles doivent être enregistrées ou qui exigent une information complémentaire, sont inscrits provisoirement au crédit ou au débit du compte 46 selon qu'il s'agissent d'une dette ou d'une créance.

49 Provision pour dépréciation des comptes de tiers.

Ce compte enregistre à son crédit les provisions pour dépréciation des comptes de tiers telles que les provisions pour dépréciation des comptes clients (491).

Classe 5 Comptes financiers

50 Emprunts et autres dettes financières courants

Ce poste regroupe les emprunts financiers d'une durée inférieure ou égale à un an. Le compte « 501 Emprunts courants liés au cycle d'exploitation » enregistre les emprunts courants liés au cycle d'exploitation alors que le compte « 505 échéance à moins d'un an sur emprunts non courants » enregistre la partie à moins d'un an des emprunts non courants.

51 Prêts et autres créances financiers courants

Ce poste regroupe les prêts financiers d'une durée inférieure ou égale à un an. Le compte « 511 Prêts courants liés au cycle d'exploitation » enregistre à son débit les prêts courants liés au cycle d'exploitation alors que le compte « 505 échéance à moins d'un an sur prêts non courants » enregistre à son débit la partie à moins d'un an des prêts non courants.

52 Placements courants

Ce compte enregistre les achats de titres (actions, obligations, bons du trésor,...) acquis dans le but de réaliser un gain à court terme.

53 Banques, établissements financiers et assimilés

Ce compte enregistre à son débit les dépôts à vue en Banque (532) ou à la poste (534- CCP) ainsi que les valeurs à l'encaissement (531) telles que les chèques à encaisser, effets à l'encaissement...

54 Caisse

Ce compte enregistre les mouvements de caisse.

59 Provision pour dépréciation des comptes financiers

Ce compte enregistre à son crédit les provisions pour dépréciation des comptes financiers telles que les provisions pour dépréciation des placements courants (592).

III.3.2 Les principaux comptes de gestion (état de résultat) et leurs fonctionnements

Classe 6: Les comptes de charges

60 Achats (sauf 603)

- Les achats sont inscrits au débit des comptes 601 à 607 au prix d'achat.

- Les comptes 601, 602 et 607 enregistrent respectivement les achats de matières premières et fournitures liées, les achats d'autres approvisionnements et les marchandises.

- Le compte « 606 Achats non stockés de matières et fournitures » regroupe tous les achats non stockables par nature (eau, électricité, gaz,...) ainsi que tous les achats de matières et fournitures non gérés en tant que stocks en raison de leur faible enjeu financier (les carburants tels que l'essence et le gasoil ; les fournitures d'atelier et d'usine ; les fournitures de bureau ; le petit outillage ; les produits d'entretien ; le fuel pour le chauffage ; les huiles pour atelier et usine ; les imprimés administratifs ; les vêtements de travail...)

603 Variations des stocks (approvisionnements et marchandises)

Traitement autorisé

Le compte 603 est réservé à l'enregistrement des variations de stocks d'approvisionnement (6031 et 6032) et de marchandises (6037). Dans la méthode de l'inventaire intermittent, ces comptes de variations des stocks sont mouvementés le 31/12. Ils sont débités pour les éléments qui les concernent de la valeur du stock initial et crédités de la valeur du stock final. En conséquence, le solde du compte 603 représente la variation globale des stocks (SI – SF).

Traitement de référence

Dans la méthode de l'inventaire permanent, la comptabilisation des achats d'approvisionnement et de marchandise s'effectue en deux temps simultanés :

- Les achats sont débités aux comptes 601, 602 et 607
- Les entrées en stock sont débitées dans les comptes de stock concerné par le crédit des comptes 601, 602 et 607.

Cette deuxième écriture suit immédiatement l'écriture précédente. Elle permet de neutraliser l'effet de la première inscription sur le résultat. En définitive seule la consommation représente une charge et sera enregistré dans les comptes 603 qui s'intitulent dans le cadre de l'inventaire permanent « Achats consommés (approvisionnements et marchandises) ».

61 Services extérieurs

- Le compte « 611 Sous-traitance générale » qui est débité des factures de sous-traitance (la sous-traitance est l'opération par laquelle une entreprise confie à une autre le soin d'exécuter par elle une partie des actes de production).
- Le compte « 613 Locations » qui est débité du montant des loyers payés et correspondants à une période de location de l'exercice en cours.
- Le compte « 615 Entretien et réparation » est débité des dépenses d'entretien et de réparation qui ont pour effet de maintenir des éléments tels que les immobilisations dans un état normal d'utilisation.
- Le compte « 616 Primes d'assurances » qui est débité du montant des primes d'assurances.

- Le compte « 617 Etudes, recherches et divers services extérieurs » est débité du montant des frais d'études et de recherche tels que les frais de séminaire, la documentation...

62 Autres services extérieurs

- Le compte « 621 Personnel extérieur à l'entreprise » est débité des sommes payées à des firmes de services qui « louent » du personnel à l'entreprise considérée.
- Le compte « 622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires » est débité des commissions accordées aux intermédiaires. Ce compte est également débité des honoraires accordés aux avocats, conseillers fiscaux,...
- Le compte « 623 Publicité, publications et relations publiques » est débité des dépenses générées par les annonces, expositions, foires, dons et cadeaux à la clientèle.
- Le compte « 624 Transports de bien et transports collectifs du personnel » est débité des dépenses engendrées par les transports sur achats, transports collectifs du personnel...
- Le compte « 625 Déplacements, missions et réceptions » est débité des dépenses de voyages et déplacements, réception, ...
- Le compte « 626 Frais postaux et frais de communications » est débité des dépenses consacrées aux timbres postaux, télégrammes,...
- Le compte « 627 Services bancaires et assimilés » est débité des charges facturées par les banques au titre des services bancaires telles que les commissions bancaires, locations de coffre, frais sur effets,...

63 Charges diverses ordinaires

- Le compte « 631 Redevances pour concessions de marques, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires » est débité des montants réglés pour obtenir le droit d'utiliser un brevet, une marque,...
- Le compte « 633 Jetons de présence » enregistre la rémunération accordée aux administrateurs des sociétés pour leur présence aux conseils d'administration.
- Le compte « 634 Pertes sur créances irrécouvrables » est débité des pertes résultantes du non-paiement définitif de créances par des débiteurs défaillants (faillite,...).
- Le compte « 636 Charges nettes sur cessions d'immobilisations et autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels » est débité des moins-values (pertes) sur cession d'éléments d'actifs (autres que les valeurs mobilières) ainsi que des pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels (amendes fiscales et pénales,...)

64 Charges de personnel

Sont inscrites au compte 64 toutes les rémunérations, commissions, charges sociales du personnel y compris les rémunérations allouées aux administrateurs.

65 Charges financières

- Le compte « 651 Charges d'intérêts » est débité du montant de tous les intérêts sur emprunts et dettes assimilées (y compris les intérêts sur comptes courant créditeurs)
- Le compte « 654 Escomptes accordés » est débité des réductions du prix à payer accordées en fonction de la date de règlement (escompte de règlement).
- Le compte « 655 Pertes de change » enregistre la différence entre la valeur d'origine comptabilisée et le montant payé ou encaissé au cours de la période comptable de règlement.
- Le compte « 656 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières » est débité des moins-values sur cession de valeurs mobilières.

66 Impôts, taxes et versements assimilés

Ce compte enregistre tous les impôts et taxes qui sont à la charge de l'entreprise à savoir les impôts et taxe sur rémunération (TFP et FOPROLOS) ainsi que les autres impôts et taxes tels que les droits d'enregistrement, les timbres fiscaux...

67 Pertes extraordinaires

Sont comptabilisés dans ce compte les pertes ayant un caractère extraordinaire c'est-à-dire consécutives à des éléments qui ne sont pas censés se répéter fréquemment au cours des prochains exercices (tremblement de terre ou autre catastrophe naturelle, expropriation,...)

69 Impôts sur les bénéfices

Le compte 69 enregistre à son débit le montant dû au titre des bénéfices imposables.

Classe 7: Les comptes de produits

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

Les ventes sont inscrites au crédit des comptes 701 à 707 au prix de vente.

- Les comptes « 701 ventes de produits finis », « 702 ventes de produits intermédiaires » et « 703 ventes de produits résiduels » sont utilisés dans les entreprises industrielles.
- Le compte « 707 Ventes de marchandises » est utilisé dans les entreprises commerciales.
- Outre son activité principale l'entreprise peut se livrer à d'autres opérations prévues également dans son objet social, qui procurent également un revenu mais qui présentent un caractère complémentaire : ce sont les activités accessoires telles que les ports et frais accessoires facturés aux clients, les locations diverses, les commissions et courtage reçus,... Les produits générés par ces activités sont portés au crédit du compte « 706 produits des activités annexes ».

71 Production stockée (ou déstockage)

Traitement autorisé

Il enregistre une fois par an, en fin d'exercice, dans le compte « 713 variation des stocks (en cours de production, produits » la variation de stocks de produits finis et en cours. Il est débité des stocks d'ouverture (produits finis et en cours) et crédités de la valeur du stock final (produits finis et en cours). En conséquence, le solde du compte 713 représente la variation globale de la production stockée entre le début d'exercice et la fin de l'exercice.

Traitement de référence

Il est procédé à un enregistrement comptable chaque fois qu'un lot de produit est mis en stock. Le compte 713 enregistre à son crédit le coût de production des produits par le débit du compte de stock concerné (stock de produits finis, stocks de produits intermédiaires,...). Lorsqu'on vend les produits, on enregistre d'une part la vente en créditant le compte 701, 702 ou 703 par le débit d'un compte de trésorerie ou de tiers, et d'autre part, on enregistre la sortie de stocks de produits finis en créditant le compte de stocks concernés par le débit du compte 713.

73 Produits divers ordinaires

- Le compte « 731 Redevances pour concessions de marques, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires » est crédité des produits de la propriété industrielle (brevet,...)
- Le compte « 732 Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles » est crédité des sommes encaissées au titre de la location d'immeubles non affectés aux activités professionnelles.
- Le compte « 733 Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs, gérants » enregistre à son crédit la rémunération accordée aux administrateurs qui représente la société pour leur présence aux conseils d'administration d'autres entreprises.
- Le compte « 736 Produits nets sur cessions d'immobilisations et autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels » est crédité des plus-values sur cession d'éléments d'actifs (autres que les valeurs mobilières) ainsi que des gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels (rentrée sur créance qui avait été antérieurement considérée comme irrécouvrable, dons reçus, les différences de caisse positives,...)

74 Subvention d'exploitation et d'équilibre

Ce compte est crédité du montant des subventions d'exploitation et d'équilibre octroyées à l'entreprise.

75 Produits financiers

- Le compte « 751 Produits de participations » est crédité des revenus des titres de participations
- Le compte « 752 Produits des autres immobilisations financières » est crédité des revenus des titres immobilisés, intérêts reçus,...
- Le compte « 753 Revenus des autres créances » est crédité des revenus des créances commerciales et diverses...
- Le compte « 754 Revenus des valeurs mobilières de placement » est crédité des revenus des placements incluant les dividendes et intérêts sous-jacents,...

- Le compte « 755 Escomptes obtenues » est crédité du montant des escomptes obtenus par l'entreprise de ses fournisseurs.
- Le compte « 756 Gains de change » enregistre la différence entre la valeur d'origine comptabilisée et le montant payé ou encaissé au cours de la période comptable de règlement.
- Le compte « 757 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières » est crédité des plus-values sur cession de valeurs mobilières.

77 Gains extraordinaires

Sont comptabilisés dans ce compte les gains ayant un caractère extraordinaire c'est-à-dire consécutifs à des éléments qui ne sont pas censés se répéter fréquemment au cours des prochains exercices.

79 Transfert des charges

Chapitre 2: le bilan

I- Définition du Bilan

Le bilan peut être défini comme étant l'état qui permet, à un moment donné, de fournir une information sur les ressources économiques obtenues ou contrôlées par l'entreprise (Actifs), ainsi que sa structure financière (capitaux propres et passifs).

Le bilan constitue une représentation à une date donnée de la situation financière de l'entreprise. Il se présente comme un tableau, daté, divisé en deux parties équilibrées :

- La partie gauche composée des actifs
- La partie droite composée des capitaux propres et passifs

L'actif est constitué des ressources économiques obtenues ou contrôlées par l'entreprise ayant un potentiel d'engendrer des avantages économiques futurs au bénéfice de l'entreprise.

Un actif est pris en compte dans le bilan lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et que l'actif a une valeur qui peut être mesurée d'une façon fiable.

Le passif est constitué des obligations actuelles de l'entreprise, résultant de transactions ou d'évènements passés nécessitant le sacrifice ou le transfert futur à d'autres entités de ressources représentatives d'avantages économiques.

Un passif est pris en compte dans le bilan lorsqu'il est probable qu'un transfert de ressources économiques résultera du règlement de l'obligation à la charge de l'entreprise et que le montant de ce règlement peut être mesuré d'une façon fiable.

Les capitaux propres représentent l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entité après déduction de tous les passifs. Ils comportent les diverses catégories de capital, les réserves et les résultats non répartis. Le capital correspond à la somme de tous les éléments apportés par le ou les propriétaires et laissés définitivement à la disposition de l'entreprise.

Le bilan est établi selon une périodicité régulière. Les entreprises établissent au moins un bilan par année. L'année comptable est dite exercice comptable. L'entreprise établit un bilan à la fin de chaque exercice comptable et la date à laquelle est dressé le bilan s'appelle « date d'inventaire » ou « date de clôture d'exercice ». En Tunisie, l'exercice comptable correspond à l'année civile.

Le bilan doit impérativement respecter l'égalité suivante :

Actifs = Capitaux Propres + Passifs

Exemple 1:

Deux associés X et Y créent une entreprise dont les moyens de production sont évalués à 150000 D. X apporte un camion valant 50000 D et Y apporte des machines valant 50000 D. Etant donné que les associés ne disposent que d'un capital de 100000 D, ils contractent auprès d'une banque un emprunt de 50000 D qui a permis d'acquérir un stock de matières premières 10000 D, de construire un local 30000 D (dont 10000 D représente la valeur du terrain) et de conserver une somme de 10000 D en caisse pour financer le besoin d'exploitation de l'entreprise.

<u>TAF</u>: Etablir le bilan de constitution de la nouvelle entreprise.

Remarque: Les actifs sont classés selon le critère de liquidité croissante (les biens les moins liquides sont classés en haut de l'actif et les biens les plus liquides sont classés en bas de l'actif). De même, les passifs sont classés selon le critère d'exigibilité croissante.

II- Distinction entre éléments courants et non courants

Les actifs d'un bilan peuvent être des actifs non courants ou des actifs courants.

Un actif doit être classé comme actif courant quand :

- Il fait partie des activités d'exploitation de l'entreprise et il est attendu qu'il sera réalisé ou consommé dans le cours normal du cycle d'exploitation de l'entreprise.
- Il est détenu à des fins de placement ou pour une courte période. Il est attendu qu'il soit réalisé dans les 12 mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs doivent être classés en tant qu'actifs non courants. Ces derniers sont par conséquent :

- Les actifs qui sont destinés à être utilisés d'une manière continue pour les besoins des activités de l'entreprise tels que les immobilisations.
- Les actifs détenus à des fins de placement à long terme ou qui ne sont pas destinés à être réalisés dans les 12 mois à compter de la date de clôture.

Un passif doit être classé comme passif courant lorsque :

- Il est attendu qu'il soit réglé par utilisation de la trésorerie provenant des éléments classés comme actifs courants. Autrement dit, ces passifs sont générés dans le cadre de l'activité d'exploitation.
- ou qu'il doit être payé dans les 12 mois qui suivent la date de clôture.

Tous les autres passifs doivent être classés en tant que passifs non courant

Exemple 2:

Au 01/01/N, l'entreprise « ABC » est constituée. Elle possède les éléments suivants :

Capital social : X DT (à déterminer) ; Terrains : 15000 D ; Emprunts bancaires à + d'un an : 20000 D ; Espèces : 1500 D ; Bâtiment industriel : 28000 D ; Créances sur les clients : 4200 D ; Dettes dues aux fournisseurs d'exploitation : 10700 D ; Stock de matières premières : 12000 D ; Matériel industriel : 19000 D ; Matériel de transport : 11000 D.

<u>TAF</u>: Etablir le bilan d'ouverture de l'entreprise « ABC » au 01/01/N.

III- Les éléments constitutifs du bilan

III.1- Les Actifs

Les éléments constitutifs de l'actif sont les suivants :

III.1.1- Actifs non courants

Les actifs non courants sont composés actifs immobilisés et des autres actifs non courants. Il s'agit de biens nécessaires à l'activité de l'entreprise, qui sont destinés à servir de façon durable et ne se consomment pas par le premier usage. Les actifs immobilisés sont composés des rubriques ci-après :

- Immobilisations incorporelles: Les immobilisations incorporelles (sans substance physique) regroupent le fonds commercial (composé de la clientèle et de l'achalandage), le droit au bail (somme versée au locataire précédent pour le transfert de propriété commerciale), les logiciels et les concessions de marque, brevets et licences (il s'agit des dépenses engagées pour obtenir la protection accordée à l'inventeur ou à l'acquéreur du droit d'exploiter une marque, un brevet ou une licence).
- **Immobilisations corporelles**: Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, constructions, matériel de transport, installations techniques, matériel et outillage industriels, équipements de bureau...

- Immobilisations financières: On trouve sous cette rubrique les titres de participation, les prêts à plus d'un an, les dépôts et cautionnements versés (sommes versées à des tiers à titre de garantie jusqu'à la réalisation d'une condition suspensive) et les titres immobilisés (actions immobilisées en portefeuille...).
- Autres actifs non courants: Cette rubrique regroupe les frais préliminaires (dépenses engagées pour répondre aux obligations légales de constitution de l'entreprise ou de modification du capital, ces frais sont souvent importants et ne peuvent être supportés par un seul exercice comptable) et les charges à répartir sur plusieurs exercices. Les frais préliminaires et les charges à répartir constituent des actifs fictifs (non valeurs).

III.1.2- Actifs courants

Les actifs courants sont composés des rubriques suivantes :

- **Stocks**: Ils sont composés des biens intervenant dans le cycle d'exploitation tels que les stocks de matières premières, les stocks de marchandise et les stocks de produits finis.
- Clients et comptes rattachés : Cette rubrique est composée de toutes les créances liées à la vente à crédit de biens ou services rattachés au cycle d'exploitation.
- **Autres actifs courants** : Cette rubrique regroupe les autres créances diverses telles que les débiteurs divers, les créances sur l'état...
- Placements et autres actifs financiers : On trouve sous cette rubrique les prêts à moins d'un an, les placements courants (titres acquis en vue de réaliser un gain à court terme) ainsi que les parties à moins d'un an des prêts non courants.
- Liquidités et équivalents de liquidités : Cette rubrique regroupe les comptes caisses, banque,
 C.C.P...

III.2- Les Capitaux propres

Les capitaux propres se composent des éléments suivants :

- Le capital social (ou bien le compte de l'exploitant dans le cas d'une entreprise individuelle)
- Les réserves : réserves légales, réserves statutaires, autres réserves...
- Les autres capitaux propres : les subventions d'investissement, la prime d'émission
- les résultats reportés

- le résultat de l'exercice qui peut être bénéficiaire (gain) ou déficitaire (perte). En cas de perte le résultat de l'exercice est noté entre parenthèses (XXX).

III.3- Les Passifs

Les éléments constitutifs du passif sont les suivants :

III.3.1- Passifs non courants

On distingue parmi les passifs non courants les éléments suivants :

- Les emprunts : On trouve sous cette rubrique les emprunts à plus d'un an.
- **Autres passifs financiers** : Ce poste regroupe les dépôts et cautionnement reçus, les crédits fournisseurs d'immobilisation et les autres dettes non courantes.
- Les provisions.

III.3.2- Passifs courants

On distingue parmi les passifs courants les éléments suivants :

- Fournisseurs et comptes rattachés: Cette rubrique est composée de toutes les dettes liées
 à l'achat à crédit de matières premières, marchandises ou services rattachés au cycle
 d'exploitation. Les dettes fournisseurs d'immobilisation à moins d'un an figurent également
 dans cette rubrique.
- **Autres passifs courants**: Cette rubrique regroupe les autres dettes diverses telles que les créditeurs divers, les dettes vis-à-vis des employés, les dettes dues à l'Etat ou aux organismes sociaux.
- Concours bancaires et autres passifs financiers : Il s'agit des dettes bancaires à moins d'un an et de la partie à moins d'un an des emprunts à long terme.

IV. Présentation du bilan

La présentation du bilan doit se faire dans un objectif de maximisation des caractéristiques qualitatives de l'information comptable et financière, et dans le respect des conventions comptables. D'une façon générale, le bilan doit être présenté selon le modèle figurant à l'annexe 1 de la norme comptable générale (NC01)

La partie gauche du bilan se présente comme suit :

Modèle du bilan

Entreprise XYZ			
<u>Bilan</u> (En dinars / En millie	er de dinars /)		
	Notes	Arrêté au 31 Décembre N N-1	
	Notes	IN IN-1	
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisésImmobilisations incorporelles	(1)		
Moins : Amortissements et provisions	(1)		
- Immobilisations corporelles	(2)		
Moins: Amortissements et Provisions			
- Immobilisation financières	(3)		
Moins : Provisions Total des Actifs immobilisés			
Autres Actifs non courants	(4)		
Total Actifs non courants	(4)		
Actifs courants			
• Stocks	(5)		
Moins: Provisions			
 Clients et comptes rattachés 	(6)		
Moins: Provisions	(-)		
Autres Actifs courants	(7)		
Placement et autres Actifs financiersLiquidités et équivalents de liquidités	(8) (9)		
Total des Actifs courants	(9)		
1 SIM GOS FIGURE COMMINS			
Total des Actifs			

La partie droite du bilan se présente comme suit :

Modèle du bilan

<u>Bila</u>	<u>n</u>		
(En dinars / En mil	lier de dinars /)		
			31 Décembre
	Notes	N	N-1
Capitaux propres et Passifs			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social	(10)		
• Réserves	(11)		
 Autres capitaux propres 	(12)		
Résultats reportés	(13)		
Total des capitaux propres avant résultat de l'exerc			
Résultat de l'exercice			
Total des capitaux propres avant affectation			
<u>Passifs</u>			
Passifs Passifs non courants			
Passifs Passifs non courants Emprunts	(14)		
Passifs Passifs non courants Emprunts Autres Passifs financiers	(15)		
Passifs Passifs non courants Emprunts Autres Passifs financiers Provisions	` '		
 Passifs Passifs non courants Emprunts Autres Passifs financiers Provisions Total des, passifs non courants 	(15)		
 Passifs Passifs non courants Emprunts Autres Passifs financiers Provisions Total des, passifs non courants Passifs courants 	(15) (16)		
 Passifs Passifs non courants Emprunts Autres Passifs financiers Provisions Total des, passifs non courants Passifs courants Fournisseurs et comptes rattachés 	(15) (16) (17)		
 Passifs Passifs non courants Emprunts Autres Passifs financiers Provisions Total des, passifs non courants Passifs courants Fournisseurs et comptes rattachés Autres Passifs courants 	(15) (16) (17) (18)		
 Passifs Passifs non courants Emprunts Autres Passifs financiers Provisions Total des, passifs non courants Passifs courants Fournisseurs et comptes rattachés Autres Passifs courants Concours bancaire et autres passifs financiers 	(15) (16) (17)		
 Passifs Passifs non courants Emprunts Autres Passifs financiers Provisions Total des, passifs non courants Passifs courants Fournisseurs et comptes rattachés Autres Passifs courants 	(15) (16) (17) (18)		

Exemple 3:

Les éléments du bilan de la société « XY » au 31/12/N sont les suivants :

Terrains : 20000 D ; Constructions : 35000 D ; Equipement de bureau : 5000 D ; Crédit fournisseur d'immobilisation : 20000 D ; Fournisseur d'exploitation : 4000 D ; Stock de marchandises : 63000 D ; Mobilier : 14000 D ; Fonds commercial : 10000 D ; Titres de participations : 5000 D ; dû à la CNSS 5000 D ; dû au personnel 5000 D ; Titres de placement :

5000 D; Clients-effets à recevoir : 2700 D; Fournisseur d'exploitation-effet à payer : 13000 D; Clients : 14400 D; Créance sur l'Etat : 1000 D; Banque : 9900 D; Caisse : 2000 D; Emprunt bancaire courant 10000 D; Capital social : 100000 D; Réserves : 20000 D; Résultat de l'exercice : à déterminer.

<u>TAF</u>: Etablir le bilan normalisé (c'est-à-dire le bilan dont la présentation a été préconisée par le système comptable de l'entreprise « XY » au 31/12/N.

Exemple 4:

Le 10/01/2015, Slim, karim et Imen ont décidé de constituer la société « Delta » dont le capital s'élève à **X** D.

Slim apporte un terrain : 30.000 D, une construction : 50000 D, et une machine d'une valeur « A ».

Karim apporte un matériel de transport valant 40.000 D et un stock des matières premières ayant une valeur « B ».

Imen apporte un stock des matières premières : 70.000 D et un montant de 20000 déposé dans le compte courant bancaire de la société.

Travail à faire :

- 1- Sachant que l'apport de slim représente le 3/2 de celui de Karim et que les deux apports de karim et imen sont égaux, déterminer les valeurs : A et B ainsi que le capital de la société « Delta ».
- 2- Etablir le bilan d'ouverture de la société « Delta »

Exemple 5:

Le 02/07/2015, Wajdi, Rami et Rostom viennent de constituer une société industrielle « Alpha ».

Wajdi apporte une voiture, un terrain et une construction pour une valeur totale de 62.000 D. La valeur du terrain représente 5/3 de celle de voiture et 2/3 de celle de construction. On vous informe aussi que l'apport de Wajdi représente 80% du capital social de la société.

L'apport de Rami représente 15% du capital social. Il a apporté un stock des matières premières d'une valeur de 10.000 D mais estimé par la société à 9.000 D. le reste de son apport est réalisé par une créance portée sur son ami Mahdi dont le montant à déterminer.

Rostom apporte 5000 D en espèces mais la société n'a considéré son apport qu'à la hauteur de sa participation dans le capital social (5% du capital social). Le surplus de son apport est considéré par la société comme une dette envers cet associé.

Travail à faire:

- 1- Déterminer l'apport de chaque associé
- 2- Etablir le bilan d'ouverture de la société « Alpha »

V- Notion de la situation nette comptable

La valeur du patrimoine (richesse) d'une entreprise est dite situation nette comptable, elle est égale à la différence entre ce que l'entreprise possède et ce qu'elle doit, c'est-à-dire ce qui reste à l'entreprise après remboursement de toutes ses dettes. La situation nette comptable se confond avec les capitaux propres chaque fois que l'actif ne contient pas des actifs fictifs. Dans ce cas, on a la relation ci-après :

SNC = Actifs - Passifs = (Capitaux propres + Passifs) - Passifs = Capitaux propres

En présence d'actifs fictifs la relation de la SNC devient :

SNC = Actifs réels – Passifs

- = (Actifs- Actifs fictifs) Passifs
- = (Capitaux propres + Passifs- Actifs fictifs) Passifs
- = Capitaux propres Actifs fictifs

Remarques:

- 1- Comptablement, les actifs fictifs sont les éléments constitutifs de la rubrique « autres actifs non courants ». Ils sont essentiellement les frais préliminaires et les charges à repartir.
- 2- Lorsqu'un exploitant individuel apporte les actifs et les passifs de son entreprise pour participer à la constitution d'une nouvelle entreprise avec d'autres associés, son apport doit être calculé sur la base de la situation nette comptable. Toutefois, sa part dans le capital de la nouvelle entreprise peut être supérieure à la valeur de la situation nette comptable de son ancienne entreprise. La différence peut être expliquée par l'existence d'un élément incorporel (fonds commercial) qui ne figure pas parmi les actifs de son ancienne entreprise mais qui doit apparaître dans les actifs de la nouvelle société.

Fonds commercial (nouvelle société) = Part dans le capital de la nouvelle société – Situation nette comptable de l'ancienne société

Exemple 6:

Le 17/07/2015, Majdi et Hamdi ont décidé de constituer la société à responsabilité limité « MM. SARL. ». Le capital de cette société s'élève à 100.000 D.

Majdi apporte 10.000 D qui les a déposé dans le compte courant bancaire de la nouvelle société. Hamdi apporte la situation nette comptable exprimée en dinar de sa société unipersonnelle qui se présente comme suit :

Terrain 10.000 Compte de l'exploitant 80.000

Construction	40.000	Emprunt bancaire	30.000
Matériel de transport	20.000	Fournisseurs	20.000
Stocks des marchandises	40.000		
Banque	18.500		
Caisse	1.500		

Travail à faire:

- 1- Déterminer l'apport de chaque associé
- 2- Etablir le bilan d'ouverture de la société « MM. SARL »

Exemple 7:

Au 31/12/2014, le bilan d'une entreprise individuelle appartenant à un exploitant A se présente comme suit (en dinar) :

- Terrain	10.000	- Compte de l'exploitant	50.000
- Construction	12.000	- Résultat bénéficiaire	12.000
- Equipements du bureau	4.000	- Fournisseurs	44.500
- Frais préliminaires	3.000	- F ^{eurs} effets à payer	9.500
- Stocks de marchandises	70.000	- Créditeurs divers	14.000
-Clients	6.000		
-Clients effets à recevoir	20.000		
- Banque	4.000		
- Caisse	1.000		

Le 02/01/2015, A et B décident de constituer la société « AB » au capital de 140.000 D réparti également entre les 2 associés.

A apporte sa situation nette comptable

B apporte un matériel de transport pour une valeur X, des équipements du bureau pour une valeur de 6000 D et complète son apport par un versement en espèces de 4.000D et en banque de 16.000 D.

Travail à faire:

- 1- Identifier les apports de chaque associé
- 2- Etablir le bilan d'ouverture de la société

VI- Exercices d'application

Exercice 1

Les éléments du bilan de constitution de la société « Miled et Cie » se présentent comme suit :

Constructions	50 000 D	Titres de placement	4 500 D
Crédit Fournisseurs d'immobilisation	10 000 D	Stocks de marchandises	26 000 D

Matériel de transport	25 000 D	Clients	24 500 D
Fonds commercial	25 000 D	Fournisseurs d'exploitation	51 500 D
Emprunt à long terme	50 000 D	Débiteurs divers	10 000 D
Terrains	30 000 D	Banque	à déterminer
Prêts à plus d'un an	10 000 D	Caisse	à déterminer
Dépôts et cautionnements reçus	10 000 D	Capital social	à déterminer

En outre, il est porté à votre connaissance que :

- Le montant des liquidités représente le quart du total des immobilisations ;
- Les avoirs en banque sont estimés au cinquième du total des actifs courants.

Travail à faire:

- 1) Calculer le montant des avoirs en banque et la valeur des espèces en caisse.
- 2) Déterminer le capital de la société « Miled et Cie ».
- 3) Calculer la situation nette comptable.
- 4) Dresser le bilan de constitution.

Exercice 2

L'entreprise « B.E.P » vous communique les informations suivantes concernant les éléments de son bilan exprimés en dinars :

Brevet	à déterminer	Capital social	200 000
Cautionnements reçus	à déterminer	Résultats reportés	à déterminer
Clients	8 500	Titres immobilisés	14 600
Emprunt bancaire courant	5 000	Banque (solde débiteur)	à déterminer
Matériels industriels	95 000	Réserves	20 000
Caisse	5 000	Fonds commercial	à déterminer
Stocks de marchandises	17 500	Résultat de l'exercice	5 000
Fournisseurs d'exploitation	15 000	Impôts dus à l'Etat	1 500
Centre des chèques postaux (C.C.P)	à déterminer	Matériels de transport	56 080
Personnel, avances et acomptes	1 700	Crédit de TVA à reporter	2 300

On vous demande de dresser son bilan sachant que :

- Le total du bilan s'élève à 250 000;
- Les liquidités et équivalents de liquidités représentent la moitié des actifs courants ;
- Les actifs courants sont évalués à 30% du capital social ;
- Les passifs non courants représentent 1/5 des passifs courants ;
- Les résultats reportés sont les résultats déficitaires des deux années précédentes ;
- Le fonds commercial est évalué à 10% des capitaux propres ;
- Le compte C.C.P représente 1/3 du compte Banque.

Chapitre4 : Les procédures d'enregistrement comptable

L'enregistrement des opérations comptables directement dans les comptes présente des inconvénients. En effet, il est difficile à la lecture d'un compte de reconstituer le fait économique car chaque compte est spécialisé et que le mouvement enregistré dans un compte ne constitue qu'une partie de la traduction du fait économique (puisque pour chaque opération, deux comptes au minimum sont mouvementés). D'autre part, il est très difficile de vérifier si le principe de la partie double est vérifié. Enfin, il n'est pas pratique de rechercher un à un les comptes afin de les mouvementer. C'est pourquoi qu'en comptabilité, on recourt à un autre procédé d'enregistrement comptable des opérations : le journal. Ce dernier est un livre comptable sur lequel on enregistre les écritures comptables relatives à toutes les opérations effectuées par l'entreprise. Le journal constitue le premier livre comptable dans le processus d'enregistrement comptable. Dans ce chapitre on va présenter, dans une première section, les différents livres comptables intervenant dans le processus d'enregistrement et les différentes méthodes de correction des erreurs comptables dans une deuxième section.

I. Les livres comptables

I.1 Le journal

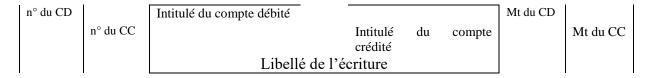
C'est le premier document d'enregistrement des informations comptables. Le journal est un livre comptable légal et obligatoire. Il enregistre dans **l'ordre chronologique** toutes les opérations réalisées par l'entreprise. Il doit être relié, coté, paraphé et tenu sans altération d'aucune sorte (ni blanc, ni rature). Il est divisé en articles (ou aussi écritures comptables)

Chaque écriture comporte :

- La date.
- Un ou plusieurs comptes débités.
- Un ou plusieurs comptes crédités.
- Le libellé de l'écriture (explication).

Le journal est tracé selon la forme suivante :

Date



En bas de page, les colonnes débit et crédit sont totalisées et les montants sont reportés en haut de la page suivante avec l'indication de la mention report.

Exemple1:

Le 04/05/2013, l'entreprise « X » a acquis une camionnette. La facture n° 0025 relative à cette acquisition mentionne une valeur de 35.000 DT. La moitié de ce montant était payée par

chèque bancaire (chèque n° 312), le quart était payé en espèces et le reste sera payé dans 2 mois.

Le 06/08/2013, L'entreprise « X » a payé le restant dû sur la camionnette par chèque bancaire n° 359

04/05/2013

224		Matériel de transport	35000	
	532	Banque		17500
	54	Caisse		8750
	404	Fournisseurs d'immobilisations Acquisition d'une voiture, Facture n° 0025, chèque n° 312		8750
		06/08/2013		
404		Fournisseurs d'immobilisations	8750	
	532	Banque		8750
		Paiement du quart de la facture n° 0025, chèque n° 359		

I.2 Le Grand livre

Le grand livre constitue le fichier de tous les comptes ouverts par l'entreprise. Chaque compte fait apparaître le solde au début d'exercice et le cumul des mouvements débits et crédits en cours d'exercice. L'utilité du grand livre réside dans la possibilité d'obtenir directement la position d'un compte à une date donnée (montant des achats, compte banque, compte clients,...) sans rechercher dans le journal le détail des opérations individuelles. Ainsi, les opérations quotidiennes sont enregistrées deux fois, d'abord au journal puis reportées au grand livre.

Le grand livre représente donc le registre qui renferme tous les comptes de l'entreprise. Depuis la loi n° 96-112 du 30/12/1996, le grand livre est devenu un livre comptable obligatoire.

I.3- La balance

La balance est le troisième livre comptable obligatoire présenté sous forme d'un tableau de synthèse qui récapitule à une date donnée, généralement à la date d'inventaire, la liste de tous les comptes utilisés par l'entreprise lors de l'exercice avec pour chacun d'eux le montant total des mouvements de la période et les soldes de fin de période.

Balance des comptes au.....

N° du	Intitulé du compte	So	lde	Mouvement de		Solde de clôture	
compte	compte		erture	la pé	riode		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux	X	X	Y	Y	Z	Z

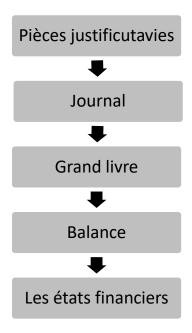
Si le principe de la partie double est respecté, la balance établit forcément la double égalité :

- Total des mouvements débits = Total des mouvements crédits
- Total des soldes débiteurs = Total des soldes créditeurs
- Soldes d'ouvertures débiteurs + Mouvements débit = total colonne débit du journal
- Soldes d'ouvertures créditeurs + Mouvements crédit = total colonne crédit du journal

Pour établir une balance, le comptable :

- 1) Inscrit les soldes d'ouverture des comptes.
- 2) Totalise dans le grand livre les sommes des mouvements de l'exercice inscrites de chaque côté de chacun des comptes.
- 3) Totalise les soldes d'ouverture et les mouvements de l'exercice.
- 4) Classe les comptes selon l'ordre du plan des comptes de l'entreprise.
- 5) Reporte le grand livre sur la balance et totalise les mouvements et les soldes.

I.4. Le processus comptable



On rappelle à ce niveau que les états financiers ne sont pas des livres comptables mais plutôt des documents de synthèse. Ils sont au nombre de 4 : Le bilan, L'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

II. Corrections des erreurs comptables dans le journal

Le comptable peut parfois commettre des erreurs lors d'enregistrement des écritures comptables. Ces erreurs peuvent provenir des plusieurs sources : des chiffres faux, utilisation des comptes erronés, omission d'un compte ou plus, mauvaise analyse de l'opération comptable... Une fois détectées, ces fautes ou ces erreurs doivent être corrigées par le comptable.

Le journal est un document légal et officiel ne devant pas comporter des ratures, des gommages, des surcharges ou autres altérations. Par conséquent, les écritures sont corrigées à l'aide des techniques spécifiques permettant de ne pas toucher aux écritures erronées.

II.1. Annulation de l'écriture erronée et enregistrement correct (procédé de contre passation)

C'est la technique la plus simple et la plus conseillée aux débutants. Il y a lieu dans une première étape à l'annulation de l'écriture erronée en débitant les comptes qui ont été crédités et en créditant les comptes qui ont été débités ; puis dans une deuxième étape à l'enregistrement de l'écriture correcte.

Exemple 2:

Prenons l'opération du 04/05/2013 de l'exemple 1. On suppose que le comptable a passé l'écriture suivante :

04/05/2013

223		Installations	35000	
		techniques matériels et		
		out. industriels		
	532	Banque		17500
	54	Caisse		2500
	401	Fournisseurs		15000
		d'exploitation		
		Acquisition d'une voiture, Facture n° 0025, chèque n° 312		

TAF: Procéder aux corrections nécessaires selon la technique de contre passation sachant que cette faute était détectée le 15/05/2013.

Selon cette technique, on doit annuler dans une première étape l'écriture erronée passée par le comptable :

15/05/2013

401		Fournisseurs	15000	
		d'exploitation		
	532	Banque	17500	
	54	Caisse	2500	
	223	Installations techniques		35000
		matériels et out.		
		industriels		
		Annulation de l'écriture erronée passée par le comptable		

Dans une deuxième étape, on passe l'écriture convenable :

Dito

224		Matériel de transport	35000	
	532	Banque		17500
	54	Caisse		8750
	404	Fournisseurs		8750
		d'immobilisa	ations	
		Acquisition d'une voiture, Facture n° 0025, chèque	e n° 312	

Lorsque plusieurs écritures sont enregistrées le même jour (la même date), On peut ne pas réécrire la date et écrire tout simplement le terme : « dito » ou bien « d° »

II.2. Rectification partielle de l'écriture erronée (procédé de virement)

Il s'agit en fait de corriger directement les comptes erronés par différence entre le mouvement qui aurait dû être enregistré et le mouvement qui a été enregistré. On doit donc ajuster l'écriture erronée pour obtenir l'écriture exacte.

Exemple 3 : Reprenons l'exemple 2. Procéder aux corrections nécessaires selon la technique de virement

15/05/2013

224		Matériel de transport		35000	
401		Fournisseurs		15000	
		d'exploitations			
	223		Installations techniques		35000
			matériels et out.		
			industriels		
	54		Caisse		6250
	404		Fournisseurs		8750
			d'immobilisations		
		Correction partielle de l'écriture de l'acqu	uisition de la camionnette		